



Résultats – Scrutin de priorisation des politiques

Voici les 26 résolutions de politiques adoptées et priorisées par les libéraux inscrits au Congrès national libéral de 2021. Elles sont présentées dans l'ordre de priorité.

Tables des matières :

1. Mise en place d'un régime national universel d'assurance-médicaments	Page 4
2. Revenu universel de base pour les Canadiens	Page 5
3. Soins de longue durée	Page 6
4. Le train à grande vitesse : un nouveau moyen de transport abordable et efficace	Page 7
5. Revenu de base canadien : repenser l'avenir du Canada	Page 8
6. Mettre fin au racisme systémique dans les services de police, le système de justice et le système correctionnel du Canada	Page 9
7. Nouvel accord vert du Canada	Page 10
8. Avancées en termes de prévention de la violence fondée sur le sexe (VFS) dans les établissements postsecondaires (EEPS)	Page 11
9. Une relance économique verte	Page 12
10. Relance de l'économie à la suite de la pandémie	Page 13
11. Le Canada en tant que superpuissance agricole et agroalimentaire	Page 14
12. Amélioration de l'infrastructure Internet	Page 15
13. Plus d'argent dans les poches des aînés	Page 16

14. Logements locatifs abordables pour les aînés vulnérables	Page 17
15. Aucun travailleur laissé pour compte dans la transition vers une économie à faible émission de carbone	Page 18
16. Dispositions plus strictes pour protéger les pensions des employés en cas de faillite de l'employeur	Page 19
17. Appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones ainsi que les sœurs bispirituelles disparues et assassinées	Page 20
18. Protection des pensions	Page 21
19. Revenu garanti pour les familles aux prises avec une incapacité	Page 22
20. Politique nationale intégrée sur l'itinérance	Page 23
21. Assurer la sécurité alimentaire du Canada	Page 24
22. Stratégie de l'eau des prairies	Page 25
23. Investissements dans les régions rurales en matière de soins de santé	Page 26
24. Résolution sur l'eau	Page 27
25. Les télécommunications et Internet dans les situations d'urgence	Page 28
26. Partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest	Page 29

1 - MISE EN PLACE D'UN RÉGIME NATIONAL UNIVERSEL D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Attendu que le Canada est le seul pays au monde dont le système universel de santé ne couvre pas les médicaments sur ordonnance en dehors des hôpitaux;

Attendu que la *Loi canadienne sur la santé* a pour but de « faciliter un accès satisfaisant aux services de santé, sans obstacle d'ordre financier ou autre », et que les médicaments sont indispensables pour que chaque Canadien ait un droit égal à la santé;

Attendu que Santé Canada mentionne que 20 % des Canadiens (environ sept millions de personnes) ont une assurance-médicaments inadéquate ou tout simplement inexistante et doivent payer leurs achats de leur poche, qu'environ un million de Canadiens ont été forcés de réduire les dépenses de leur ménage en nourriture et en chauffage pour payer leurs médicaments, et qu'un ménage sur cinq déclare qu'un membre de sa famille a dû renoncer à un médicament sur ordonnance à cause de son coût au cours de la dernière année;

Attendu que l'un des conseils consultatifs de Santé Canada prévoit qu'un régime national d'assurance-médicaments fera diminuer les dépenses du gouvernement et des particuliers en matière de médicaments, qu'en 2027 le montant total des frais de médicaments sans régime d'assurance-médicaments s'élèvera à 51,5 milliards de dollars (dont 23 milliards de dollars seront payés par d'autres régimes publics, 19,8 milliards de dollars le seront par des régimes privés et 8,8 milliards de dollars seront déboursés par les malades eux-mêmes) alors que le montant total des frais de médicaments avec régime d'assurance-médicaments s'élèvera à 46,8 milliards de dollars (dont 2,6 milliards de dollars seront payés par d'autres régimes publics, 3,2 milliards de dollars le seront par des régimes privés et 2,4 milliards de dollars seront déboursés par les malades eux-mêmes).

Il est résolu que le Parti libéral du Canada enjoint le gouvernement du Canada à élaborer une politique nationale qui assure la viabilité équitable et à long terme de l'accès aux médicaments d'ordonnance tout en réduisant le coût des médicaments.

Parti libéral du Canada – Ontario

2- REVENU UNIVERSEL DE BASE POUR LES CANADIENS

Attendu que le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 grâce à la Stratégie de réduction de la pauvreté;

Attendu que l'économie telle que nous la connaissons change rapidement : l'intelligence artificielle et l'automatisation accentueront la précarité du travail et créeront une nouvelle normalité où la plupart des gens devront changer de carrière plusieurs fois pendant leur vie active;

Attendu que les Canadiens à revenus faibles ou modestes sont les plus susceptibles de connaître des bouleversements dans leur carrière à cause de l'automatisation due à l'intelligence artificielle, selon un rapport publié par le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA);

Attendu qu'il existe des preuves selon lesquelles les personnes qui bénéficient d'un revenu universel de base sont plus susceptibles de reprendre leurs études ou d'ouvrir une petite entreprise;

Attendu que le revenu universel de base réduit la bureaucratie : lorsque la couverture est inconditionnelle, il est beaucoup plus simple de déterminer les personnes qui sont admissibles et le coût de la gestion des prestations s'en trouve grandement réduit;

Attendu que 8,7 % des Canadiens vivent sous le seuil de pauvreté, que la part des Canadiens figurant dans les 40 % les plus pauvres est de 20 %, et que le revenu universel de base veillera à ce que les communautés à risque (y compris les peuples autochtones) se sentent financièrement en sécurité;

Attendu que le revenu universel de base augmenterait le pouvoir de négociation des travailleurs puisqu'un revenu inconditionnel garanti fournit un levier pour refuser les salaires de misère et les conditions de travail dégradantes.

Il est résolu que, par le biais d'un processus de consultation intersectionnelle avec des intervenants et les partis politiques, le gouvernement du Canada instaure un revenu universel de base pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Il est en outre résolu que, compte tenu du succès qu'a connu le programme de la PCU, un revenu universel de base aiderait les aînés et les Canadiens à faible revenu à maintenir un niveau de vie adéquat, quelle que soit leur situation professionnelle.

Jeunes libéraux du Canada

Parti libéral du Canada (Ontario)

3 - SOINS DE LONGUE DURÉE

Attendu que la vaste majorité des décès liés à la COVID-19 sont survenus dans des établissements de soins de longue durée, le Canada affichant ainsi l'un des pires bilans au monde en ce qui a trait au nombre de décès liés à la COVID-19 dans ce type d'établissements;

Attendu que les centres de soins de longue durée, où des cas de négligence ont été observés, sont les lieux où la vaste majorité des décès dus à la COVID-19 se sont produits, ce qui place le Canada en tête de liste parmi les pays dont le bilan des victimes de la COVID-19 placées dans ce type d'établissements est le plus lourd;

Attendu que les Forces armées canadiennes, appelées en renfort pour fournir des soins adéquats lors de l'Opération LASER, ont publié un rapport décrivant des conditions totalement inacceptables et horribles, un état de préparation déficient pour faire face à une pandémie, des lacunes importantes dans les installations et une incohérence dans les normes en matière de traitements;

Attendu que, même si les soins de longue durée sont principalement une responsabilité provinciale, nous devons travailler ensemble pour nous assurer de l'uniformité et de la qualité des soins offerts partout au Canada, lesquels doivent être axés sur la personne, les Canadiens vulnérables ayant le droit de vivre dans la dignité, quel que soit leur revenu ou leur lieu de vie.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que divers intervenants afin d'établir et de mettre en œuvre des normes nationales s'appliquant à tous les centres de soins de longue durée.

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que divers intervenants pour s'assurer que les normes nationales abordent les aspects suivants :

- soins axés sur la personne, accommodements, main-d'œuvre suffisante, qualifications et rémunération;
- délivrance de permis, entretien des installations;
- transparence et responsabilité à l'égard du public par le biais d'inspections aléatoires et de rapports publics annuels.

Il est en outre résolu que de nouvelles lois fédérales soient adoptées dans le but de faire des soins de longue durée un service assuré et adéquatement financé, ce financement étant conditionnel à la transparence, au respect des normes nationales et à la responsabilité à l'égard du public par le biais d'inspections aléatoires et de rapports annuels.

PLC (Colombie-Britannique), PLC (Nouvelle-Écosse)

Commission des aînés libéraux, Caucus libéral

4 - LE TRAIN À GRANDE VITESSE : UN NOUVEAU MOYEN DE TRANSPORT ABORDABLE ET EFFICACE

Attendu que :

- Le Canada est le seul pays membre du G7 à ne posséder aucun réseau ferroviaire à grande vitesse;
- Les voitures canadiennes, qui consomment en moyenne 2 000 L d'essence par an, relâchent environ 4 600 kg de CO₂ dans l'atmosphère et que les vols intérieurs de moins d'une heure sont démesurément nocifs pour l'environnement;
- Les trains électriques à grande vitesse produisent moins d'émissions de carbone que d'autres moyens de transport;
- Le corridor ville de Québec-Windsor actuel est parfaitement adapté au train à grande vitesse et 16 millions de Canadiens vivent sur son trajet;
- Le train à grande vitesse peut réduire considérablement le temps de trajet de bon nombre de Canadiens et soutenir le développement économique de régions

Il est résolu que le gouvernement du Canada :

- conçoive et crée une ligne pour trains à grande vitesse qui remplace l'infrastructure ferroviaire actuelle du chemin de fer transcanadien;
- s'engage à partager les coûts de fonctionnement avec les provinces respectives et avec VIA Rail;
- fournisse des incitatifs à l'expansion du réseau ferroviaire à grande vitesse par les provinces pour relier les régions rurales et les centres urbains canadiens;
- veille à ce que le réseau ferroviaire à grande vitesse soit carboneutre;
- s'assure que le réseau ferroviaire à grande vitesse est abordable et accessible pour tous les Canadiens;
- étudie d'autres régions du pays capables d'accueillir un réseau ferroviaire à grande vitesse pour remplacer les liaisons aériennes entre certaines villes, dans le cadre de la phase 2 du plan de mise en œuvre du réseau ferroviaire à grande vitesse.

Jeunes libéraux du Canada

5 - REVENU DE BASE CANADIEN : REPENSER L'AVENIR DU CANADA

Attendu que la COVID-19 a révélé de graves lacunes dans les mesures de sécurité sociale fédérales et provinciales;

Attendu que la stabilité économique est essentielle à l'égalité des chances et à la dignité, et que la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille »;

Attendu que le revenu est un facteur social déterminant en matière de santé, mais que le travail précaire est une préoccupation croissante et que des millions de Canadiens vivent encore dans la pauvreté, ce qui coûte cher à notre société;

Attendu qu'un revenu de base permettrait de garantir le pouvoir d'achat d'un ménage, de lutter contre la stigmatisation associée à l'accès à l'aide sociale et de faire en sorte que les Canadiens soient mieux placés pour établir leurs besoins immédiats;

Attendu qu'un revenu de base simplifierait les demandes de prestations pour les Canadiens dans le besoin, permettrait la fusion de programmes gouvernementaux et réduirait les coûts administratifs pour le gouvernement;

Attendu que la Prestation canadienne d'urgence, un programme progressif et de transformation qui a aidé 8,8 millions de Canadiens, s'est avérée à la fois efficace et populaire;

Attendu que les mesures de sécurité sociale actuelles du Canada comprennent déjà un revenu de base, y compris pour les aînés et les familles avec enfants, et que plusieurs expériences en matière de revenu de base ont obtenu des résultats positifs et ont démenti certaines préoccupations de la population active.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

1. effectuer une analyse coûts-avantages du revenu de base, y compris des examens de projets de revenu de base et des études menées par des spécialistes en la matière;
2. explorer la rationalisation des mesures fédérales actuelles de soutien du revenu tout en maintenant celles qui répondent à des besoins distincts, en s'adaptant aux différences régionales et en cernant de nouvelles sources de revenus;
3. collaborer avec les provinces, les territoires ainsi que les Premières Nations, les Métis et les Inuits à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un revenu de base garanti.

Commandité par :

CAL – Commission des aînés libéraux, Caucus

PLC (Colombie-Britannique), PLC (Ontario)

6 - METTRE FIN AU RACISME SYSTÉMIQUE DANS LES SERVICES DE POLICE, LE SYSTÈME DE JUSTICE ET LE SYSTÈME CORRECTIONNEL DU CANADA

Attendu que les Autochtones sont surreprésentés dans la population carcérale du Canada (plus de 30 % aujourd'hui, contre 17 % en 2000), malgré le fait qu'ils représentent 5 % de la population canadienne; que les femmes autochtones, à 42 %, sont surreprésentées par rapport à la population carcérale féminine; et que les jeunes autochtones sont surreprésentés dans les placements sous garde (48 %) et dans les programmes de surveillance au sein de la collectivité (39 %);

Attendu que les Noirs sont surreprésentés dans la population carcérale du Canada (8,6 %), malgré le fait qu'ils représentent 3 % de la population canadienne;

Attendu qu'il y a un manque de données sur les autres personnes de couleur (p. ex. originaires d'Asie du Sud, du Moyen-Orient, d'Amérique latine, etc.) dans les services de police, le système de justice et le système correctionnel;

Attendu que les préjugés systémiques, y compris le racisme, l'utilisation du profilage et les pratiques de contrôle d'identité dans la rue par la police ont contribué à la surreprésentation des personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) dans les systèmes judiciaire et correctionnel;

Attendu qu'il existe de nombreuses études et rapports exigeant un changement systémique, y compris, sans s'y limiter, le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, le rapport sur les FFADA et le rapport du groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'origine africaine au Canada.

Attendu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement fédéral à :

- diriger la collecte et la gestion des données désagrégées selon la race, la couleur, le sexe, l'origine ethnique, l'origine nationale, l'appartenance à la communauté des LGBTQ2+ et les autres identités afin de déterminer l'existence de biais systémiques, y compris de racisme, et de cerner les domaines où ils existent, afin de les traiter en conséquence;
- interdire le contrôle de l'identité et le profilage racial par la GRC en travaillant avec tous les territoires de compétence pour mettre fin à cette pratique à l'échelle nationale, en associant le financement continu à la conformité;
- mettre en œuvre les recommandations de longue date liées au changement systémique.

Parti libéral du Canada - Colombie-Britannique

7 - NOUVEL ACCORD VERT DU CANADA

Attendu que :

- un climat changeant menace la vie humaine, les communautés saines et les infrastructures essentielles;
- un réchauffement de plus de deux degrés augmentera considérablement le risque de maladies, d'insécurité alimentaire et hydrique, d'incendies, de dommages aux propriétés côtières, de perte de biodiversité et de conditions météorologiques extrêmes, y compris de vagues de chaleur, de sécheresses et d'inondations;
- l'incidence économique sur le Canada pourrait atteindre 43 milliards de dollars par année d'ici 2050;
- l'activité humaine est la principale cause des changements climatiques;
- l'augmentation de la température mondiale doit être maintenue à moins de 1,5 degré pour éviter les répercussions les plus graves des changements climatiques, ce qui requiert des émissions nettes nulles d'ici 2050.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à mettre en œuvre un nouvel accord vert pour :

- réduire à néant les émissions nettes d'ici 2050 grâce à une transition juste et équitable;
- assurer la sécurité de tous les Canadiens : air et eau propres, résilience climatique et communautaire, alimentation saine, accès à la nature et environnement durable;
- créer des emplois et assurer la prospérité et la sécurité économiques de tous les Canadiens;
- investir de façon durable dans l'infrastructure et l'industrie canadiennes;
- promouvoir la justice et l'équipe en mettant fin à l'oppression historique des peuples autochtones, des communautés de couleur, des communautés désindustrialisées, des communautés rurales dépeuplées, des pauvres, des travailleurs à faible revenu, des femmes, des personnes âgées, des personnes sans logement, des personnes handicapées et des jeunes en veillant à ce que cela ne se reproduise pas à l'avenir et en effectuant les réparations nécessaires.

Il est en outre résolu que le nouvel accord vert soit mis en œuvre immédiatement et soit achevé en moins d'un an par le biais d'une mobilisation nationale de dix ans, mise sur pied au moyen d'un processus de consultation urgent, transparent et inclusif, impliquant des communautés vulnérables et de première ligne, des syndicats, des coopératives de travailleurs, des organisations de la société civile, des universités et des entreprises.

Parti libéral du Canada - Colombie-Britannique

8 - AVANCÉES EN TERMES DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE (VFS) DANS LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES (EEPS)

Attendu que :

- Les données sur la VFS dans les EEPS sont une ressource indispensable pour les preneurs de décisions du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des établissements, ainsi que pour les étudiants qui suivent actuellement des cours ou les suivront prochainement et leurs familles;
- Au Canada, la prévention de la VFS dans les EEPS doit inclure tous les paliers de gouvernement et le gouvernement fédéral finance et chapeaute un « Cadre pour prévenir et contrer la VFS dans les établissements d'enseignement postsecondaire »;
- La disponibilité et la qualité des données sur la VFS à l'encontre des étudiants varient considérablement dans ce pays et dépendent de la divulgation volontaire par des établissements disposés à prendre des risques;
- Les efforts intergouvernementaux de prévention de la VFS dans les EEPS nécessitent des données normalisées et comparables entre elles de façon à améliorer notablement la sécurité des femmes et des populations touchées de manière disproportionnée par la violence sexualisée, comme les personnes LGBTQ2+, les personnes handicapées, les Autochtones et les personnes de couleur.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada enjoint le gouvernement du Canada de :

- s'assure que le cadre national oblige la présentation annuelle, par chaque ministre responsable de son portefeuille respectif, d'un rapport sur l'état de la prévention de la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- collabore avec les provinces et les territoires pour élaborer une série de normes nationales de communication sur la VFS dans les EEPS, en appui à l'évolution du cadre national;
- fournisse un financement ciblé aux provinces et aux territoires, aux EEPS et aux associations étudiantes pour améliorer la précision et l'étendue des rapports provinciaux et territoriaux sur la VFS dans les EEPS.

Jeunes libéraux du Canada

9 - UNE RELANCE ÉCONOMIQUE VERTE

Attendu que le dioxyde de carbone émis par l'utilisation de combustibles fossiles contribue au réchauffement climatique et qu'il est répertorié en tant que substance toxique dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*;

Attendu que la participation du gouvernement canadien dans l'énergie produite par les combustibles fossiles contribue à l'émission de dioxyde de carbone;

Attendu que la ministre de l'Environnement du Canada a déposé une motion en date du 14 mai 2019 qui reconnaissait l'urgence climatique;

Attendu que de tels engagements ne sont pas conformes aux engagements pris par le Canada dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et qu'ils vont à l'encontre d'une solution se voulant en adéquation avec la reconnaissance d'un état d'urgence climatique;

Attendu que dans le contexte de la pandémie à la COVID-19, la volatilité du marché pétrolier prouve que la rentabilité des investissements dans ce secteur est sans garantie;

Attendu que la récession frappant le pays engendre un besoin d'investissement de la part du gouvernement canadien afin de relancer les marchés boursiers et les emplois à long terme et représente une rare et unique opportunité pour changer l'orientation économique nationale;

Il est résolu que le gouvernement canadien présente un plan de relance économique axé sur la transition économique écologique nécessaire à la pérennité de la planète et qui promeut l'investissement dans des projets d'infrastructure écologique et le désinvestissement dans l'énergie produite par les combustibles fossiles.

Il est en outre résolu que des projets de construction de centrales électriques utilisant les énergies renouvelables soient inclus dans un tel plan de relance économique, au même titre que des investissements dans la recherche et l'innovation et en matière de transport écologique.

Jeunes libéraux du Canada

10 - RELANCE DE L'ÉCONOMIE À LA SUITE DE LA PANDÉMIE

Attendu que la COVID-19 a porté un dur coup à l'économie canadienne;

Attendu que les mesures mises en place portent principalement sur les soins de santé, les finances et l'économie afin de soutenir la population et les entreprises canadiennes;

Attendu que le Canada atténue les risques pour la santé en raison du manque d'accès à de l'équipement de protection personnelle, à des fournitures médicales et à des données éclairées;

Attendu que nous ne savons pas jusqu'à quand durera la pandémie et quels seront les effets de celle-ci sur les échanges commerciaux mondiaux essentiels, sur les chaînes d'approvisionnement, sur les entreprises, sur le comportement des consommateurs et sur la confiance des investisseurs;

Attendu que la COVID-19 offre au Canada une occasion d'adopter une approche visant à atteindre une plus grande autosuffisance et à passer à une économie plus propre et plus concurrentielle;

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- réévaluer ses mesures de sécurité et restructurer ses chaînes d'approvisionnement et son savoir-faire en matière de fournitures médicales et essentielles, d'équipement, d'aliments et de médicaments afin d'atteindre l'autosuffisance nationale;
- établir un plan comprenant des mesures réglementaires, fiscales et financières pour que l'économie canadienne offre une plus grande égalité des chances aux Canadiens;
- diversifier les ressources naturelles, les connaissances technologiques et le savoir-faire manufacturier du Canada afin de bâtir une économie plus verte;
- veiller à ce que les investissements publics et privés facilitent la recherche et la mise en place de solutions innovatrices;
- veiller à ce que les programmes fédéraux offrent des occasions de partenariat pour favoriser l'éducation, la recherche, l'innovation et les progrès technologiques.

Parti libéral du Canada - Québec

11 - LE CANADA EN TANT QUE SUPERPUISSANCE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Attendu qu'il est estimé que la population mondiale sera de plus de 10 milliards d'habitants d'ici 2050 et que les cultures nécessaires pour nourrir une population croissante pourraient devoir doubler;

Attendu que les industries agricoles et agroalimentaires du Canada représentent une activité économique de 111,9 milliards de dollars, soit environ 6,7 % du PIB national, et qu'elles emploient un Canadien sur huit, ce qui équivaut à 2,3 millions d'emplois;

Attendu que le rapport Barton a souligné les possibilités qui s'offrent au Canada de se positionner en tant que superpuissance agricole, en stimulant le potentiel économique des communautés rurales;

Attendu que la pandémie de COVID-19 a mis en relief l'importance de l'approvisionnement alimentaire national et du soutien aux producteurs agricoles canadiens;

Attendu que le Canada peut prolonger sa saison de croissance en soutenant l'infrastructure des serres, augmentant ainsi la quantité d'aliments locaux disponibles pendant les mois d'hiver;

Il est résolu que le Parti libéral du Canada demande instamment au gouvernement du Canada d'élaborer une série de politiques visant à veiller à ce que le Canada se positionne comme une superpuissance agricole après l'arrêt de la pandémie de COVID-19, en :

- se concentrant sur les investissements visant à soutenir la capacité agroalimentaire régionale, y compris l'allongement des saisons de croissance;
- renforçant l'investissement dans la recherche et l'innovation afin de garantir la compétitivité des producteurs canadiens à l'échelle mondiale;
- augmentant les exportations agricoles en pourcentage du PIB;
- travaillant avec l'industrie pour contribuer à la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à consulter les provinces, les territoires, les Premières Nations et tous les autres intervenants pertinents afin de positionner le Canada comme une superpuissance agricole.

Caucus libéral

12 - AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE INTERNET

Attendu que seulement 41 % des communautés rurales ont accès à Internet à large bande à 50/10 Mb/s, alors que la moyenne canadienne est de 86 %;

Attendu que 30 % des internautes canadiens qui sont employés déclarent que leurs employeurs attendent d'eux qu'ils soient connectés à Internet en dehors des heures de travail habituelles;

Attendu que, pour les entreprises rurales, la communication et le cybercommerce sont injustement touchés par l'impossibilité d'accéder à Internet;

Attendu que le nombre de Canadiens qui travaillent à domicile a considérablement augmenté au cours des derniers mois;

Attendu que les étudiants comptent de plus en plus sur l'accès à des ressources en ligne pour mener à bien leurs projets en dehors des heures de cours habituelles.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada enjoint le gouvernement du Canada à :

- investir dans un meilleur accès à Internet haute vitesse dans les régions rurales et éloignées du Canada;
- créer un avantage fiscal pour les Canadiens qui doivent dépenser des sommes exorbitantes pour accéder à Internet haute vitesse;
- collaborer avec les fournisseurs de services Internet privés pour lancer des initiatives « à service égal, prix égal ».

Parti libéral du Canada - Île-du-Prince-Édouard

13 - PLUS D'ARGENT DANS LES POCHEs DES AÎNÉS

Attendu que plus de la moitié des aînés sont dans des situations financières précaires et dépendent de leur pension de vieillesse pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Attendu qu'au-delà des besoins essentiels, si une dépense nécessaire survient, par exemple pour des lunettes, des réparations dentaires ou un appareil auditif, il est souvent impossible pour eux d'avoir recours à des économies.

Attendu que selon le Réseau FADOC, un bénéficiaire de la Sécurité de vieillesse et du Supplément de revenu garanti empoche un revenu annuel de près de 18 000 \$, ce qui est à peine suffisant pour couvrir ses besoins essentiels.

Attendu que pour sortir de la pauvreté les plus de 40 % de gens qui dépendent de la Sécurité de vieillesse et du Supplément de revenu garanti et reconnaître qu'ils ont dû surmonter plusieurs épreuves;

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada, qui avait promis de bonifier de 10 % les prestations de la Sécurité de vieillesse pour les aînés de 75 ans ou plus, de modifier l'âge d'admissibilité à 70 ans et plus.

Parti libéral du Canada – Québec

14 - LOGEMENTS LOCATIFS ABORDABLES POUR LES ÂÎNÉS VULNÉRABLES

Attendu que des centaines de milliers de personnes âgées du Canada n'ont pas de chez eux;

Attendu que les aînés canadiens vulnérables sont souvent obligés de choisir entre le logement, la nourriture ou les médicaments;

Attendu que le droit fondamental de la personne à un domicile adéquat n'est pas accessible pour de nombreux aînés en raison du coût qui y est associé;

Attendu que les aînés vulnérables à faible revenu ont besoin d'un soutien financier pour obtenir un logement adéquat;

Attendu que la plupart des personnes âgées préfèrent continuer de vivre de façon autonome et vieillir à la maison;

Attendu que les communautés socialement intégrées développent de meilleurs résultats en matière de bien-être social qui, à leur tour, peuvent réduire le fardeau sur les systèmes de santé et de bien-être du Canada;

Attendu que des organismes communautaires sans but lucratif possèdent l'expérience et les ressources humaines nécessaires pour trouver, pour gérer et pour augmenter le nombre de logements locatifs abordables afin de répondre aux besoins des aînés vulnérables;

Attendu que le soutien financier et le financement du gouvernement fédéral sont essentiels pour offrir des logements locatifs abordables aux aînés vulnérables.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à inclure dans la Stratégie nationale sur le logement des dispositions particulières pour les aînés vulnérables, notamment des fonds désignés à l'intention d'organismes communautaires sans but lucratif afin que ceux-ci facilitent l'augmentation du nombre de logements locatifs abordables pour répondre aux besoins des aînés canadiens vulnérables en matière de logement tout en apportant du soutien aux municipalités locales pour qu'elles mettent à leur disposition de tels logements.

Commission des aînés libéraux

15 - AUCUN TRAVAILLEUR LAISSÉ POUR COMPTE DANS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE ÉMISSION DE CARBONE

Attendu que le Canada s'est engagé à réduire de façon importante ses émissions de gaz à effet de serre;

Attendu que les effets conjugués du marché du pétrole et des préoccupations environnementales ont durement touché l'industrie canadienne des combustibles fossiles;

Attendu qu'à l'ère de la post-industrialisation, le marché du travail s'est nettement tourné vers les secteurs des services et les secteurs axés sur le savoir, ce qui a entraîné la montée du populisme autoritaire, en grande partie en raison d'un sentiment grandissant de précarité financière chez les gens de la classe ouvrière;

Attendu que 6,7 millions de Canadiens âgés de 25 à 64 ans n'ont pas de formation universitaire, collégiale ou professionnelle et que ce groupe est le plus touché par le bouleversement du marché du travail;

Attendu que le Canada tente de se tailler une position de chef de file dans les technologies à faibles émissions de carbone, mais qu'il avance lentement en ce sens, en particulier dans sa transition vers une économie fondée sur l'hydrogène et le transport à faibles émissions de carbone;

Attendu qu'il est essentiel d'offrir d'autres possibilités à la main-d'œuvre actuelle pour que la population accepte ces transitions;

Attendu que le capital de risque pour des projets d'envergure au Canada est rare;

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- offrir un soutien important en matière de recyclage, dont un soutien du revenu et une aide pour le paiement des frais de scolarité, aux travailleurs des industries touchées par les mesures de réduction des gaz à effet de serre;
- investir directement dans des projets de transformation afin de créer des emplois pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de ces mesures et faciliter l'établissement de nouvelles industries de réduction des gaz à effet de serre dans l'éventail complet des sources d'énergie de remplacement : éolienne, solaire, hydrogène, géothermique, nucléaire et hydroélectrique;
- favoriser l'établissement d'un secteur fondé sur l'énergie à hydrogène, la fabrication de véhicules électriques au Canada et l'utilisation des combustibles fossiles à d'autres fins que la combustion.

Parti libéral du Canada - Terre-Neuve-et-Labrador

16 - DISPOSITIONS PLUS STRICTES POUR PROTÉGER LES PENSIONS DES EMPLOYÉS EN CAS DE FAILLITE DE L'EMPLOYEUR

Attendu que les employés qui cotisent pendant des années au régime de retraite de leur employeur, dont ils dépendent pour leur retraite, devraient avoir l'assurance que leurs pensions sont protégées;

Attendu que la loi actuelle permet aux cadres de recevoir d'énormes indemnités de départ et aux créanciers de récupérer leurs investissements, tandis que les retraités ne reçoivent que ce qu'il reste;

Attendu que les pensions constituent un salaire différé auquel les employés ont cotisé et envers lequel les entreprises ont une obligation, et que par conséquent notre gouvernement devrait les protéger plutôt que de favoriser les profits des cadres et des actionnaires;

Attendu qu'au cours des dix dernières années, de nombreuses entreprises canadiennes ont fait faillite et que leurs employés se sont retrouvés avec des pensions considérablement réduites;

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à établir un régime d'assurance-retraite financé par les employeurs assurant la totalité de leur obligation liée à leur régime de retraite;

Il est en outre résolu que la législation sur l'insolvabilité soit modifiée (plus précisément la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*) de manière à étendre la super-priorité aux obligations non capitalisées des régimes de retraite afin que les retraités soient payés avant les créanciers si l'entreprise fait faillite;

Il est en outre résolu que le gouvernement du Canada exige des entreprises qu'elles maintiennent continuellement leurs obligations relatives aux régimes de retraite entièrement capitalisés. Advenant que les obligations deviennent sous-capitalisées en raison d'un déclin soudain ou grave des conditions économiques, le gouvernement pourrait, s'il juge qu'il est raisonnable de le faire, accorder à l'entreprise une période de grâce d'un ou deux ans pour que celle-ci puisse revenir à un régime de retraite entièrement capitalisé.

Commission des aînés libéraux

17 - APPELS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES AINSI QUE LES SŒURS BISPIRITUELLES DISPARUES ET ASSASSINÉES

Attendu que les appels à l'action qui émanent de la Commission de vérité et réconciliation et que les 231 appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées demandent tous au gouvernement du Canada de prendre des mesures immédiates pour remédier aux disparités qui existent dans la société canadienne et à la discrimination envers les peuples autochtones;

Il est résolu que le Parti libéral du Canada enjoigne au gouvernement du Canada d'adopter immédiatement les 231 appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à toujours appliquer l'approche autochtone 2SLGBTQQIA+ lors de l'élaboration et de la modification de politiques et de dispositions législatives.

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada d'élaborer, d'ici 2022, un cadre sur la violence familiale pour répondre aux appels à la justice et aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à mettre en place une allocation nationale pour traumatisme qui permettra aux victimes de traumatismes de demander de l'aide à peu ou pas de frais.

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada enjoigne au gouvernement du Canada de s'engager, d'ici 2022, à remanier les politiques et les dispositions législatives relatives aux peines minimales qui sont discriminatoires envers les contrevenants autochtones.

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada d'adopter immédiatement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

Commission des peuples autochtones

18 - PROTECTION DES PENSIONS

Attendu que les pensions ne sont pas une priorité pendant le processus de faillite des sociétés;

Attendu que les pensions de travailleurs peuvent être manipulées et déplacées, même pour les employés du gouvernement;

Attendu que les pensions devraient être fiables et prévisibles;

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à s'assurer que les pensions deviennent la priorité absolue du processus de faillite;

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à veiller à ce que les pensions soient protégées, fiables et prévisibles sur le plan juridique, peu importe l'emploi, le secteur ou la source.

Parti libéral du Canada – Alberta

19 - REVENU GARANTI POUR LES FAMILLES AUX PRISES AVEC UNE INCAPACITÉ

Attendu que le gouvernement du Canada a pris des mesures pour lutter contre la pauvreté partout au pays en versant plus d'argent aux familles par le biais de l'Allocation canadienne pour enfants et en bonifiant le Supplément de revenu garanti;

Attendu que près d'un Canadien sur dix - dont plus de 622 000 enfants - vit encore dans la pauvreté;

Attendu que le nombre de Canadiens en situation de pauvreté et faisant face à des difficultés a augmenté de façon importante en raison de la COVID-19;

Attendu que les personnes ayant une incapacité représentent une part importante des Canadiens en situation de pauvreté;

Attendu que de nombreuses familles ayant à charge une ou plusieurs personnes aux prises avec une incapacité ne disposent pas d'un revenu nécessaire pour répondre aux besoins de leurs enfants;

Attendu qu'en 2014, les personnes ayant une incapacité représentaient près de 20 % de la population âgée de 25 à 64 ans et que de ce nombre, 23 % avaient un faible revenu, par rapport à 9 % pour les personnes n'ayant pas une incapacité.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à offrir un revenu de base pour soutenir le travail et les initiatives menés dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté et à fournir aux familles aux prises avec des incapacités un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins de base;

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à instaurer un impôt négatif afin de garantir un revenu de base;

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à intervenir dans ce champ de compétence provinciale, comme il l'a fait pour l'assurance maladie universelle;

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à égaliser chaque dollar versé par les provinces et les territoires, jusqu'à concurrence de 2 500 dollars, en guise de revenu garanti pour les personnes gravement handicapées.

Parti libéral du Canada - Alberta

20 - POLITIQUE NATIONALE INTÉGRÉE SUR L'ITINÉRANCE

Attendu que l'itinérance est un enjeu qui touche l'ensemble des communautés canadiennes urbaines et rurales;

Attendu que l'itinérance peut être liée à la pauvreté, à la maladie mentale, à la pharmacodépendance et à des problèmes graves qui touchent une grande partie de la population canadienne, et particulièrement les membres des Premières Nations et d'autres communautés marginalisées;

Attendu qu'il est nécessaire de reconnaître les différences entre les besoins de la personne et ceux des familles lorsque vient le temps de trouver de l'hébergement à court terme, à moyen terme et à long terme;

Attendu que les personnes qui vivent dans la rue et qui peuvent ne pas avoir d'adresse fixe ou recourir à des hébergements provisoires ont un besoin pressant de soutien médical, social et autres;

Attendu que la responsabilité de traiter les divers aspects de l'itinérance incombe à tous les paliers du gouvernement, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal, ou encore des Premières Nations, des Nations métisses et Inuites et des peuples autochtones.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada enjoint le gouvernement du Canada à élaborer une stratégie nationale de lutte contre l'itinérance qui inclut les mesures suivantes :

- établir le palier de gouvernement, l'agence ou l'organisme le plus apte à fournir le soutien nécessaire aux diverses populations itinérantes;
- instaurer un programme de partage de renseignements médicaux et d'autres informations pertinentes entre les services sociaux et de santé qui tient compte de la situation transitoire de la plupart des personnes sans abri;
- élaborer une stratégie intégrée à laquelle participent tous les paliers de gouvernement, agences et organismes pertinents pour fournir aux personnes en situation d'itinérance les services nécessaires en matière d'hébergement, de santé, de finances et autres;
- élaborer une stratégie permettant de sortir du cycle de l'itinérance.

Parti libéral du Canada - Nouvelle-Écosse

21 - ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DU CANADA

Attendu que les chercheurs ont calculé que 10 000 ans de pratiques agricoles ont libéré dans l'atmosphère environ 100 milliards de tonnes de carbone emprisonné dans les sols, ce qui a favorisé la crise climatique, la sécheresse et la désertification;

Attendu que les avantages de l'agriculture régénératrice sont les suivants :

- restauration des sols dégradés et amélioration de leur résilience aux sécheresses et aux inondations;
- séquestration du carbone (chaque pour cent de matière organique de plus dans le sol séquestre 8,5 tonnes de carbone par acre);
- amélioration de la santé des végétaux, de l'alimentation et de la productivité.

Attendu que la Politique alimentaire pour le Canada de 2019 reconnaît que l'interdépendance des volets sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques des systèmes alimentaires nécessite d'adopter des démarches coordonnées pour s'attaquer aux enjeux sociétaux liés à l'alimentation;

Attendu que la lettre de mandat de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est presque entièrement axée sur la promotion de l'agriculture intensive dans le but d'augmenter les exportations au lieu de privilégier la santé et la sécurité alimentaires du Canada;

Attendu que la pandémie de COVID-19 et les récents différends commerciaux ont mis en avant :

- le coût économique lié à une politique fondée sur l'exportation de biens au détriment du développement des marchés intérieurs;
- les faiblesses de la chaîne d'approvisionnement alimentaire intérieure (production insuffisante, concentration de la transformation de la viande,);
- une propension plus grande chez les Canadiens qui vivent avec une maladie chronique d'origine métabolique ou liée à leur régime alimentaire (notamment l'obésité) de devenir très malades, voire de mourir.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- reformuler la politique agricole pour s'éloigner de l'agriculture intensive et se tourner vers l'agriculture régénératrice par le biais de mesures comme :
 - la mise en œuvre des recommandations mentionnées dans le rapport de 2020 du **Syndicat national des cultivateurs intitulé *Créer les fondations d'un système alimentaire post-pandémique respectueux du climat pour les Canadiens***;
 - élaborer un programme visant à récompenser les agriculteurs qui séquestrent du carbone dans les sols.

- augmenter le financement visant à mettre en œuvre la démarche préconisée dans la Politique alimentaire pour le Canada de 2019.

La Commission libérale féminine

22 - STRATÉGIE DE L'EAU DES PRAIRIES

Attendu que le bassin hydrographique des Prairies comprend notamment les rivières Bow, Saskatchewan, Rouge, Winnipeg, Nelson et Churchill ainsi que de grands lacs, comme le lac Winnipeg, le lac Manitoba, le lac Winnipegosis et le lac des Bois;

Attendu que ces voies navigables s'écoulent au cœur du territoire agricole canadien, contribuant à l'agriculture grâce à leurs effluents, mais participant également à la détérioration de l'ensemble du système, en particulier des lacs;

Attendu que les provinces des Prairies ont subi les effets aggravants des changements climatiques, notamment davantage de phénomènes météorologiques extrêmes, qui se traduisent par des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt plus coûteux;

Attendu que des milliards de dollars ont été dépensés pour se remettre de ces événements par tous les ordres de gouvernement, y compris celui des Premières Nations, des entreprises, de simples citoyens et des compagnies d'assurance;

Attendu que les Accords d'aide financière en cas de catastrophe ont versé plus d'argent pour compenser les pertes qu'ont entraînées les inondations et les feux de forêt au cours des six dernières années que pendant toute l'histoire du programme, lancé en 1970;

Attendu qu'une approche scientifique intégrée de la planification de la gestion de l'eau est essentielle afin d'assurer la santé des ressources en eau et en terre dans l'ouest du Canada;

Attendu que toutes les autorités responsables - y compris les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, les Premières Nations, les provinces, les municipalités, les entités de planification d'utilisation du sol, les districts de conservation et l'administration du Bassin de la rivière Rouge - doivent coordonner leurs efforts pour tirer profit d'une saine gestion de l'eau, et pour relever les défis actuels et futurs qui vont de pair avec l'utilisation des terres et avec les changements climatiques;

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à consulter, à confirmer et à appuyer financièrement l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de l'eau des Prairies afin d'assurer la pureté à long terme des ressources en eau et en sol, contribuant ainsi à une plus grande résilience des communautés des Prairies, à une industrie agricole durable et à un bassin d'eau douce sain.

Parti libéral du Canada - Manitoba

23 - INVESTISSEMENTS DANS LES RÉGIONS RURALES EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ

Attendu que près du cinquième (18 %) des Canadiens qui vivent dans des communautés rurales n'est desservi que par 8 % des médecins canadiens;

Attendu que les Canadiens qui vivent dans des communautés rurales sont généralement plus âgés, ont plus de difficultés à accéder à des ressources et présentent plus souvent de faibles indicateurs de santé;

Attendu que les communautés rurales sont confrontées à des difficultés en matière de recrutement et de rétention des médecins et prestataires de soins de santé;

Attendu que de nombreuses communautés rurales sont confrontées à des difficultés en ce qui a trait à l'accès aux soins de santé et au transport d'urgence;

Attendu que la télésanté réduit les dépenses liées aux soins de santé tout en améliorant l'accès à ces soins et la santé des patients.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à :

- augmenter le financement accordé aux provinces et aux territoires et à renforcer sa collaboration avec eux pour améliorer l'accès aux services de télésanté dans les communautés rurales;
- collaborer avec les provinces et territoires pour préciser et pour améliorer la délivrance de permis aux médecins et aux autres prestataires de soins de santé qui procurent des services de télésanté;
- collaborer avec les provinces et territoires pour améliorer le transport des patients des communautés rurales vers les centres urbains.

Parti libéral du Canada (Île-du-Prince-Édouard)

24 - RÉOLUTION SUR L'EAU

Attendu que l'eau est essentielle à notre santé, à notre environnement, à notre économie et à notre bien-être spirituel;

Attendu que les changements climatiques menacent à la fois les ressources en eau et la qualité de celle-ci tout en augmentant le risque d'inondations;

Attendu que de nouveaux pesticides, produits chimiques industriels, produits pharmaceutiques et autres sont créés chaque année et représentent une menace à la qualité de l'eau;

Attendu que l'eau relève d'abord de la compétence provinciale;

Attendu que le gouvernement du Canada s'est engagé à créer une Agence canadienne de l'eau, qui collaborera avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les autorités locales, des scientifiques et d'autres parties prenantes pour trouver les meilleurs moyens de garantir que notre eau demeure propre et saine et que cette ressource est bien gérée;

Attendu que l'une des grandes difficultés lorsque vient le temps de prendre des mesures pour relever ces défis liés à l'eau est de présenter les connaissances scientifiques sous une forme appropriée pour guider les décideurs à tous les échelons.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement du Canada à veiller à ce que l'un des mandats clés de l'Agence canadienne de l'eau soit d'assurer le développement et le transfert de connaissances grâce auxquelles :

- l'effet des nouveaux produits sur l'eau sera connu avant que ceux-ci soient rejetés dans nos eaux;
- les décideurs des secteurs public et privé pourront mieux se préparer aux inondations et aux sécheresses extrêmes, comprendre les risques émergents liés aux environnements aquatiques et à la qualité de l'eau, et agir en conséquence.

Parti libéral du Canada - Saskatchewan

25 - LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET INTERNET DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Attendu que les changements climatiques provoquent des phénomènes météorologiques extrêmes qui gagnent en fréquence et en intensité, et que ces phénomènes révèlent la vulnérabilité de l'infrastructure des stations cellulaires ainsi que d'importantes lacunes dans la réglementation régissant les télécommunications;

Attendu que les Canadiennes et les Canadiens ont besoin des services cellulaires et paient des tarifs Internet parmi les plus élevés du monde industrialisé;

Attendu que l'accès à Internet haute vitesse pour les courriels, les médias sociaux et les télécommunications peut se faire sporadique dans certaines régions du Canada, surtout en milieu rural et dans le Grand Nord;

Attendu que les télécommunications sont toutes sous réglementation fédérale, qu'il s'ensuit la responsabilité d'intervenir lors de pannes touchant les services d'urgence et d'atténuer les conséquences de ces pannes, et que la recherche a établi que l'utilisation des téléphones cellulaires allège le bilan des victimes de catastrophes naturelles;

Attendu qu'aucune réglementation fédérale n'est actuellement en place pour garantir une certaine résistance aux catastrophes des stations cellulaires, que la COVID-19 oblige de plus en plus de Canadiennes et de Canadiens à travailler de la maison et que cela rend de plus en plus nécessaire l'accès abordable à Internet haute vitesse.

Il est résolu que le Parti libéral du Canada pressera le gouvernement du Canada d'adopter les mesures suivantes pour améliorer la réglementation, la planification, la résistance des télécommunications en situation d'urgence et l'accès Internet :

- Légiférer pour garantir la résistance aux catastrophes naturelles et adopter des plans de rétablissement après catastrophe à l'intention des fournisseurs de télécommunications;
- Recueillir des données utiles pour la planification des communications d'urgence;
- Exiger que les fournisseurs de télécommunications informent les consommateurs des interruptions du service;
- Instaurer un régime normalisé de période de grâce pour les consommateurs touchés par une interruption du service;
- Veiller à ce que les Forces armées canadiennes aient les moyens d'aider à réparer un réseau de communications lors des activités de rétablissement après catastrophe;
- Fournir l'accès gratuit au service sans fil dans les édifices publics;
- Faire en sorte que les Canadiennes et les Canadiens paient des tarifs comparables à ceux pratiqués ailleurs dans le monde;
- Accélérer l'accès aux services Internet en milieu rural et ainsi renforcer l'économie canadienne.

26 - PARTAGE DES RECETTES TIRÉES DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Attendu que l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest négociée par le gouvernement conservateur a retenu la moitié des recettes tirées de l'exploitation des ressources et a un bénéfice plafonné à 2 % du budget de l'année précédente;

Attendu que la propriété des recettes tirées de l'exploitation des ressources est essentielle aux fondements de la décolonisation des territoires canadiens;

Attendu que les peuples autochtones habitent les Territoires du Nord-Ouest depuis des temps immémoriaux;

Il est résolu que le Parti libéral du Canada encourage le gouvernement canadien à retirer le plafond de 2 % des recettes tirées de l'exploitation des ressources prévu dans l'Entente sur le transfert des responsabilités;

Il est en outre résolu que le Parti libéral du Canada encourage le gouvernement canadien à transférer sa part de recettes tirées de l'exploitation des ressources aux groupes autochtones des Territoires du Nord-Ouest.